

ÉVOLUTION DES FRATRIES : LES ENSEIGNEMENTS DE LA DÉMOGRAPHIE

Laurent Toulemon

Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) | « [Informations sociales](#) »

2012/5 n° 173 | pages 24 à 31

ISSN 0046-9459

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-5-page-24.htm>

Pour citer cet article :

Laurent Toulemon, « Évolution des fratries : les enseignements de la démographie », *Informations sociales* 2012/5 (n° 173), p. 24-31.

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

© Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Évolution des fratries : les enseignements de la démographie

Laurent Toulemon – démographe



Comment définir les fratries aujourd'hui, alors que les familles elles-mêmes ne cessent d'évoluer, avec une taille moyenne en baisse, un nombre de parents seuls et d'enfants uniques en hausse et une multiplication des modèles de familles recomposées ? Ainsi, si une fratrie est définie du point de vue de l'enfant, elle inclut ses demi-frères ou sœurs, avec lesquels il a un parent en commun, et ses quasi-frères ou sœurs, avec lesquels il n'en a aucun.

Les fratries sont des ensembles difficiles à définir et à observer. Pour les enfants, le lien avec un couple parental s'accompagne le plus souvent du partage d'une résidence familiale commune. Par définition, une fratrie regroupe les frères et sœurs d'une famille. Si tous les enfants sont issus du même couple parental, la définition des frères et sœurs est immédiate. Si une femme a des enfants de pères différents, on peut considérer uniquement les enfants qu'elle a eus avec le même père comme une fratrie, ou inclure tous les enfants de la mère, donc des demi-frères ou demi-sœurs. On peut de la même façon considérer tous les enfants de même père. Une autre définition des fratries est possible, regroupant les enfants partageant à une date donnée le même logement, et élevés par les mêmes parents.

La définition la plus restrictive est celle que donne le recensement : au sein d'un logement, est considérée comme une famille un couple avec ou sans enfants ou un adulte et ses enfants corésidents, à condition que les enfants ne soient pas eux-mêmes parents d'une autre famille (c'est-à-dire mariés, ou vivant en couple non marié ou ayant des enfants dans le logement). Aucune information n'est recueillie sur les frères et sœurs qui ne vivent pas dans le logement. Une limite d'âge est souvent fixée, pour éviter de considérer des adultes célibataires comme des « enfants ».

Ces précisions de définition apportées, nous nous interrogerons sur l'évolution de la taille des fratries, au fil des changements de la fécondité depuis un siècle. Nous nous demanderons également quelle est la part des fratries complexes, au sein desquelles tous les enfants ne partagent pas les mêmes parents.

Fécondité, taille des familles et taille des fratries

Le recensement répertorie les fratries selon leur composition à une date donnée. Elles sont alors partielles : certains enfants ne sont pas encore nés, d'autres ont quitté le logement familial ou sont décédés. En démographie, on procède autrement : on étudie le plus souvent la fécondité des femmes, ce qui revient à considérer comme une fratrie l'ensemble des enfants de même mère. Cette définition inclut tous les enfants (y compris les enfants adoptés et les enfants décédés), qu'ils vivent ou non avec leur mère, ce qui explique que les fratries au recensement sont beaucoup plus petites que celles qui sont considérées dans les enquêtes démographiques.

La taille de la fratrie la plus fréquente est celle de deux enfants

Au recensement de 2008, la taille moyenne des familles avec au moins un enfant est de 3,6 personnes, dont 1,8 adulte et 1,8 enfant. Depuis 1975, le nombre d'adultes par famille diminue en raison de la fréquence accrue des ruptures d'union (faisant augmenter le nombre de familles monoparentales). Plus de quatre familles sur dix ne comportent qu'un seul enfant et, en 2008, moins d'une famille sur cinq compte quatre enfants ou davantage. Le nombre d'enfants des familles diminue également, en raison d'une diminution de la fécondité jusqu'en 1975, puis de la séparation des fratries consécutive aux ruptures d'union (tableau 1).

Tableau 1. Évolution de la structure des familles avec enfants de moins de 25 ans de 1975 à 2008

Nombre d'enfants de moins de 25 ans dans la famille	1975	1982	1990	1999	2008
■ 1 enfant	40,2	40,7	41,2	42,1	42,9
■ 2 enfants	32,1	36,0	37,5	37,8	38,7
■ 3 enfants	15,6	15,2	15,2	14,7	13,9
■ 4 enfants ou plus	12,2	8,1	6,2	5,4	4,4
■ Ensemble	100	100	100	100	100
Nombre de personnes par famille	1975	1982	1990	1999	2008
■ Parents des familles	1,91	1,90	1,87	1,83	1,79
■ Enfants par familles (0-24 ans)	2,11	1,97	1,90	1,86	1,82
■ Parents et enfants	4,02	3,87	3,68	3,68	3,61
Nombre de familles (milliers)	8 296,9	8 704,1	9 009,9	8 725,6	8 907,5

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant de 0 à 24 ans (en âge révolu). Sources : Insee, RP1975 sondages au 1/20 - RP1990 sondage au 1/4 - RP2008 exploitations complémentaires. D'après Insee, 2002, et Insee, recensement de 2008, tableaux Internet AMF-d3AMF-d2 et AMF-d3.

En l'absence de données fiables sur le rang de naissance dans l'état civil, ou de données sur le nombre d'enfants déjà nés au recensement (s'ils ne vivent pas dans le logement), les enquêtes Famille, réalisées par l'Insee depuis 1962, sont la meilleure source statistique sur la fécondité des femmes (Lefèvre et

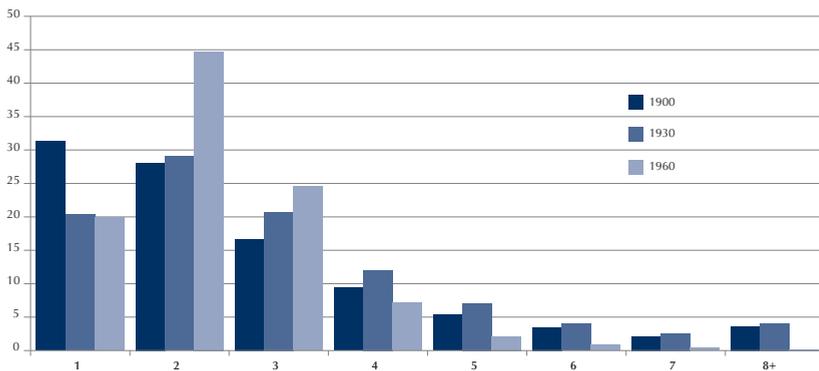
Filhon, 2005). Une reconstitution de la fécondité depuis un siècle (Toulemon, 2001 et 2006) permet de compléter les informations sur le nombre moyen d'enfants par femme par des informations plus concrètes sur les fratries. En ne considérant que les femmes ayant eu au moins un enfant, on mesure la fécondité des mères, c'est-à-dire la taille moyenne des fratries définies comme l'ensemble des enfants de même mère. Parmi les mères nées en 1900, qui ont eu leurs enfants dans l'entre-deux-guerres, près d'un tiers ont eu un seul enfant et les fratries à enfant unique étaient la catégorie la plus nombreuse (graphique 1). Pour les femmes nées trente ans plus tard, les fratries à enfant unique deviennent beaucoup moins fréquentes, une sur cinq, au profit des familles à 3, 4, 5 enfants ou plus : pendant la période du *baby-boom*, non seulement beaucoup moins de femmes sont restées sans enfant (13 % des

“ Parmi les mères nées en 1900, (...) les fratries à enfant unique étaient la catégorie la plus nombreuse (...). ”

femmes nées en 1930, contre 23 % de celles nées en 1900), mais la taille de fratrie la plus fréquente est passée à deux enfants et les fratries sont devenues plus nombreuses : 3,1 enfants en moyenne, contre 2,7. Dans

les générations qui ont suivi le *baby-boom*, d'une part, la proportion de femmes sans enfant continue à diminuer : elle est minimale pour les femmes nées entre 1940 et 1960, dont une sur dix n'a pas eu d'enfant. D'autre part, les mères ont de moins en moins d'enfants : parmi les femmes nées après 1950, la part des mères de deux enfants atteint 45 %, tandis que les familles très nombreuses (4 enfants ou plus) se raréfient ; les familles les plus nombreuses (6 enfants ou plus) deviennent l'exception, concernant 11 % des mères nées en 1930 à 1,4 % des mères nées en 1960. La taille moyenne des fratries diminue de manière spectaculaire : les mères nées en 1960 ont eu 2,3 enfants en moyenne, contre 3,1 pour les mères nées trente ans plus tôt. Dans les générations récentes, la fécondité se stabilise.

Graphique 1. Répartition des mères nées en 1900, 1930 et 1960 selon le nombre d'enfants

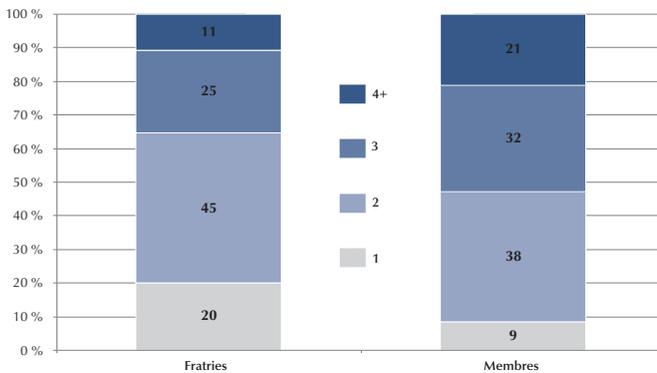


Source : Toulemon, 2006. Reconstitutions d'après Insee, recensement de 1946, enquêtes Famille.

Décrites par leurs membres, les fratries sont plus grandes

La taille des fratries est beaucoup plus importante si on adopte le point de vue de leurs membres plutôt que le point de vue des mères, c'est-à-dire en demandant aux personnes combien ils ont de frères et sœurs, parce que chaque fratrie compte alors autant de fois qu'il y a d'enfants qui la composent. Si, par exemple, la moitié des mères ont un enfant, l'autre moitié 3, la taille moyenne des fratries sera de 2 (moyenne de 1 et 3), mais la taille moyenne des fratries vues par leurs membres sera de 2,5 car trois enfants sont issus d'une famille de 3 pour un enfant unique (Toulemon, 2001). Ainsi, 20 % des mères nées en 1960 ont un seul enfant, mais seuls 9 % des enfants de ces mères sont enfants uniques ; symétriquement, les 11 % de fratries de 4 enfants ou plus regroupent 21 % des membres de ces fratries (graphique 2).

Graphique 2. Répartition des mères nées en 1960 selon le nombre de leurs enfants et répartition des enfants de ces mères selon la taille de leur fratrie



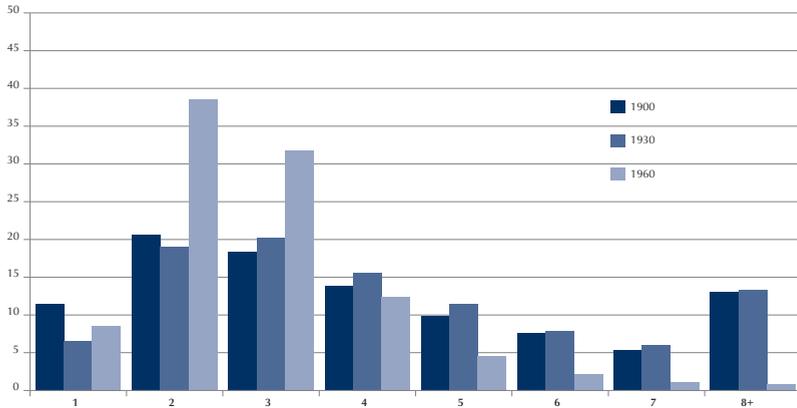
Source : Toulemon, 2001.

Cette nouvelle définition des fratries apporte un éclairage différent sur les fratries et leur évolution : très peu de personnes sont enfants uniques, même parmi les enfants des mères nées en 1900 ; les fratries de 2 ou 3 enfants sont les plus fréquentes ; surtout, les fratries très nombreuses sont beaucoup plus largement représentées (graphique 3). En termes d'évolution, le début du *baby-boom* n'a modifié qu'à la marge la taille des fratries (dont la taille moyenne augmente de 4,1 à 4,4 enfants), tandis que la disparition des familles très nombreuses apparaît encore plus spectaculaire : au resserrement de la taille des fratries autour de 2 enfants pour les mères nées en 1960 correspond une raréfaction des enfants issus d'une très grande famille, même si la taille moyenne des fratries reste supérieure si elle est mesurée du point de vue de leurs membres. Les mères nées en 1960 ont eu en moyenne

“ En termes d'évolution, le début du *baby-boom* n'a modifié qu'à la marge la taille des fratries (...). ”

2,3 enfants, tandis que les membres de ces fratries vivent dans une fratrie de 2,8 frères et sœurs en moyenne.

Graphique 3. Répartition des enfants des mères nées en 1900, 1930 et 1960 selon le nombre de frères et sœurs



Source : Toulemon, 2006. Reconstitutions d'après Insee, recensement de 1946, enquêtes Famille.

Recompositions familiales et fratries complexes

Depuis plusieurs décennies, les ruptures des couples parentaux et les recompositions familiales compliquent les définitions des fratries. D'après l'enquête Famille de 1999, 88 % des hommes et 91 % des femmes nés à la fin des années 1940 ont soit eu des enfants, soit vécu avec un conjoint qui avait déjà des enfants. Parmi ces « *pères, beaux-pères, mères ou belles-mères* », 11 % des hommes et 9 % des femmes ont eu à la fois des enfants et des beaux-enfants, et les fratries qui en sont issues incluent donc des demi- ou quasi-frères ou sœurs (nous les appelons ici fratries complexes). Mais seuls 6 % des hommes et 2 % des femmes disent « *avoir élevé* » des enfants et des beaux-enfants (Toulemon, 2006). Il n'est pas possible de déduire de ces résultats la proportion des enfants qui ont des demi- ou des quasi-frères ou sœurs, ou qui ont vécu au sein d'une fratrie complexe à un moment de leur vie.

Depuis 2004, la plupart des enquêtes de l'Insee commencent par un nouveau « *tronc commun* » qui précise les liens familiaux entre les membres des logements enquêtés (Toulemon et Denoyelle, 2012). De plus, toutes les personnes qui vivent habituellement dans le logement sont comptées, y compris celles qui vivent aussi habituellement dans un autre logement. Comme ces enquêtes décrivent les habitants des logements enquêtés, les définitions de la fratrie qui en découlent se fondent sur la notion de corésidence au moment de l'enquête. Ces enquêtes permettent de décrire précisément la situation des enfants dans leurs différents logements. Utilisons la même définition qu'au recensement, en considérant les « enfants » de moins de 25 ans ne vivant ni en couple ni mariés, sans enfants et vivant avec au moins un parent.

Parmi ces enfants, 10 % vivent également dans un autre logement, dont 8 % dans un autre logement ordinaire (où ils pourraient également être interrogés) ; parmi ces 8 %, plus de la moitié (5 %) vivent avec un seul parent dans le logement et pourraient donc appartenir à deux fratries. Selon les hypothèses faites sur l'autre logement, ce sont entre 1,7 % et 2,5 % des enfants qui partagent leur temps entre le domicile de leur mère et celui de leur père et sont donc « *enfants dans leurs deux logements* » : ils appartiennent simultanément à deux fratries.

Ces enfants sont comptés dans toutes les fratries auxquelles ils appartiennent. Le fichier regroupant les « *troncs communs* » des enquêtes auprès des ménages réalisées de 2006 à 2010 renseigne sur 78 300 fratries et 158 000 enfants. On identifie les demi-frères et demi-sœurs qui n'ont qu'un parent en commun, et les quasi-frères et quasi-sœurs qui n'en ont aucun (les beaux-parents ne sont pas considérés ici, la description étant centrée sur les relations au sein de la fratrie). Ainsi, un tiers des enfants qui vivent dans une famille recomposée n'ont pas de demi-frères ou demi-sœurs (Vivas, 2009) : ils sont considérés ici comme vivant dans une fratrie avec un seul parent. La plupart des enfants vivent avec leurs deux parents mais, dans une fratrie sur quatre (26 %), au moins un enfant vit avec un seul de ses parents. Ce groupe minoritaire est très hétérogène : 17 % des fratries vivent avec leur mère (on peut supposer que ces enfants sont tous de même père, mais on sait uniquement qu'aucun d'eux n'a son père dans le logement) et 4 % vivent avec leur père seulement (tableau 2, première colonne). Aussi, 4 % des fratries regroupent des demi-frères et demi-sœurs, le plus souvent de même mère, tandis que dans 1 % des fratries vivent des quasi-frères ou quasi-sœurs. La résidence alternée concerne 6 % des fratries et 22 % de celles dans lesquelles vit un enfant de parents séparés (tableau 2, deuxième colonne). La résidence partagée reste donc très minoritaire, et elle ne semble pas être devenue plus fréquente d'une enquête à l'autre, entre 2006 et 2010 (Toulemon et Denoyelle, 2012). Comme, dans l'ensemble, plus de fratries vivent avec leur mère qu'avec leur père, la résidence alternée est plus fréquente, en proportion, si les enfants vivent avec leur père. La présence de demi-frères ou de demi-sœurs dans la fratrie indique que le parent a formé un nouveau couple qui a eu un ou plusieurs enfants ; dans ces fratries, les enfants de parents séparés circulent moins souvent entre les domiciles de leurs deux parents, surtout pour les enfants qui vivent avec leur père (et, dans ce cas, avec une belle-mère). En revanche, la résidence alternée, plus rare pour les fratries regroupées autour de leur mère, n'est pas affectée par la présence d'un beau-père et l'arrivée de demi-frères ou demi-sœurs.

Le nombre d'enfants dans la fratrie est quasiment identique que les enfants vivent avec leurs deux parents ou un seul (tableau 2, troisième colonne). Les

“ La résidence alternée concerne 6 % des fratries et 22 % de celles dans lesquelles vit un enfant de parents séparés (...). ”

Le nombre d'enfants dans la fratrie est quasiment identique que les enfants vivent avec leurs deux parents ou un seul (tableau 2, troisième colonne). Les

fratries où un enfant ne vit qu'avec un seul parent sont légèrement plus petites (1,75 enfant en moyenne, contre 1,80). Les fratries de parents séparés comptent autour de 1,5 enfant en moyenne si tous les enfants sont frères et sœurs, 2,7 enfants en présence de demi-frères et demi-sœurs, et plus de 3 si des quasi-frères ou sœurs vivent ensemble. Ces différences s'expliquent par des facteurs logiques : avec des demi-frères ou sœurs, une fratrie inclut au moins 2 enfants... Il en résulte que les fratries complexes (incluant des demi- ou des quasi-frères ou sœurs) représentent 4,4 % des fratries, mais regroupent 6,9 % des enfants, si l'on compte tous les enfants dans toutes leurs fratries.

Tableau 2. Structure des fratries avec enfants de moins de 25 ans, proportion de fratries avec un enfant vivant aussi avec l'autre parent

Fratries dans les logements enquêtés, en comptant tous les enfants dans toutes leurs fratries	Répartition des fratries (en %)	Au moins un enfant en résid. alternée (en %)	Nombre d'enfants dans la fratrie	Répartition des enfants (en %)
Ensemble des fratries	100	5,6	1,79	100
Tous les enfants vivent avec leurs deux parents	73,9	-	1,80	76,0
Au moins un enfant de parents séparés	26,1	21,7	1,75	24,0
<i>Dont :</i>				
■ Les enfants vivent avec leur mère	17,4	15,6	1,56	15,0
■ Les enfants vivent avec leur père	4,2	44,4	1,43	2,5
■ Certains avec leur mère, d'autres avec leurs deux parents	2,7	13,2	2,71	4,0
■ Certains avec leur père, d'autres avec leurs deux parents	0,9	33,0	2,65	1,1
■ Certains avec leur père, d'autres avec leur mère, d'autres avec les deux	0,2	45,3	4,02	0,3
■ Certains avec leur père, d'autres avec leur mère	0,6	50,2	3,00	0,8
Proportion de fratries complexes	4,4	23,7	2,79	6,2
<i>Dont (catégories non exclusives) :</i>				
■ Demi-frères ou sœurs	3,8	19,5	2,75	5,4
■ Quasi-frères ou quasi-sœurs	0,8	49,1	3,21	1,1

Source : Insee, fichier empilé des enquêtes auprès des ménages de 2006 à 2010 ; voir Toulemon et Denoyelle (2012) pour une description de ce fichier.

Pour estimer la répartition des enfants selon leur type de fratrie, on peut éviter de compter deux fois les enfants ayant deux fratries. Pour cela on suppose que, lorsque plusieurs enfants alternent entre les résidences de leurs parents, ils se déplacent en même temps et on compte ces enfants multirésidents dans un logement sur deux (en supposant que ces enfants pourraient figurer dans l'échantillon chez leur autre parent). Avec cette convention, 24 % des enfants vivent dans une fratrie où au moins un enfant est séparé d'un de ses parents, et 6,2 % des enfants vivent dans une fratrie complexe (tableau 2, dernière colonne).

Les fratries sont des ensembles complexes, aux frontières floues. Elles peuvent être décrites selon différentes définitions : enfants de même(s) parent(s), enfants partageant le même logement à une date donnée ou à un moment de leur vie. La baisse de la fécondité depuis cinquante ans s'est accompagnée d'une diminution importante de la taille moyenne des fratries, en raison de la raréfaction des familles nombreuses. Repérées à la date du recensement de 2008, les fratries regroupent moins de 2 enfants en moyenne ; un quart des fratries incluent au moins un enfant de parents séparés, et 4 % des fratries incluent des demi- ou quasi-frères ou sœurs partageant le même logement.

Au cours de leur vie, les enfants voient leur fratrie s'agrandir avec la venue de frères et sœurs plus jeunes, tandis que le départ des frères et sœurs plus âgés ou la séparation de la fratrie en cas de rupture du couple parental s'accompagne de redéfinitions de la fratrie. Centrées sur les enfants, les contours des fratries ne dessinent pas des groupes aux contours simples : les enfants d'une fratrie, lorsque celle-ci est définie à partir d'un enfant, n'ont pas tous la même fratrie.

Bibliographie

- Insee, 2002, *Recensement de la population de 1999. Ménages, familles, population totale. Tableaux thématiques : exploitation complémentaire*, Paris, Insee.
- Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), 2005, « **Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999** », *Les Cahiers de l'Ined*, n° 156, Paris, Ined, XXXVIII, texte intégral disponible sur http://lili-efl2011.site.ined.fr/fr/publications/cahiers_de_l_ined/
- Toulemon L., 2001, « **Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ?** », *Population et sociétés*, n° 374, disponible sur http://www.ined.fr/fichier/t_publication/539/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_374.pdf ; 2006, « **La transformation des fratries au cours du XX^e siècle** », chapitre 8, in Oris M., Brunet G., Widmer É. et Bideau A. (dir.), *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité*, coll. « Population, famille et société », Berne, éd. Peter Lang, p. 239-258.
- Toulemon L. et Denoyelle T., 2012, « **La définition des ménages dans les enquêtes françaises : comment tenir compte des multi-résidences ?** », présentation aux XI^{es} Journées de méthodologie statistique, Cité internationale universitaire de Paris, session 26, Collecte 3, janvier, disponible sur http://jms.insee.fr/index.php?php_action=PROGRAMME&liste=prog&largeur=&id_prog=14
- Vivas É., 2009, « **1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée** », *Insee première*, n° 1259, disponible sur <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1259/ip1259.pdf>